

Mairie d'Hérouville-Saint-Clair  
Direction générale des services  
Police municipale



le 19 mars 2021

### RAPPORT D'USAGE DES ARMES EN DOTATION

Dans le cadre de l'évaluation de la convention de coordination mentionnée à l'article R. 511-19 du code de la sécurité intérieure, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'usage des armes en dotation au sein de la police municipale au cours de l'année écoulée, accompagné de la copie des rapports le cas échéant des agents ayant utilisé leur arme hors entraînement.

Type d'arme	Date	Lieu d'intervention	Circonstances
Pistolet semi automatique, matraques, pistolet à impulsion électrique, générateurs aérosols de gaz incapacitant lacrymogène	ÉTAT NÉANT	ÉTAT NÉANT	ÉTAT NÉANT

Je soussigné, Ludovic FONTAINE, Chef de service de la Police municipale d'Hérouville-Saint-Clair, certifie qu'aucun agent de la police municipale n'a fait usage de son arme en dehors des entraînements.

Ludovic FONTAINE  
**Chief de Service - Police Municipale**